

Examinons l'accusation qui a été portée contre un sénateur aussi sérieux et aussi correct que le sénateur Cook. Hier, il a été l'enfant terrible du comité. Ce n'était pas l'homme fort, comme le sénateur Hays, ni l'homme vigoureux, comme le sénateur Langlois; c'était l'image du parfait gentilhomme, le sénateur Cook.

**Des voix:** Bravo!

**L'honorable M. Martin:** Voyons exactement ce qu'a fait et dit hier le sénateur Cook au comité. J'ai ici le compte rendu des délibérations du comité. Mais tout d'abord, qu'il me soit permis d'en dégager une signification avant de citer les propos du sénateur Cook, et, à cette fin, j'aimerais donner lecture, et, sans aucun doute, le sénateur O'Leary s'en souviendra, de ce qu'a dit le sénateur Beaubien, et nous reconnaissons tous que le sénateur Beaubien est un homme très sérieux, qui vote suivant ses convictions. Que son point de vue ait coïncidé hier avec celui du gouvernement, ne le rendra pas servile, je l'espère, aux yeux du sénateur O'Leary. Le sénateur Beaubien a dit:

Monsieur le président, pour ma part, je crois que le comité serait heureux si on pouvait le rassurer de trois façons. Si le ministre pouvait nous convaincre que l'adoption du bill avant la fin de l'année est dans l'intérêt du pays, ce serait une bonne chose pour le Sénat et pour le pays. Ensuite si le ministre voulait bien nous dire qu'il présentera aussitôt que possible un bill spécial où il aura tenu pleinement compte des recommandations du Sénat, notamment au sujet de nos trois rapports, je pense, et c'est une opinion personnelle, que cela nous aiderait beaucoup à prendre une décision au sujet du bill.

Et le ministre des Finances songeait sûrement à cela lorsqu'il ajouta qu'il était au courant des recommandations du comité, comme il l'avait déclaré une semaine plus tôt, que quelques-unes de ces recommandations étaient déjà insérées dans le projet de loi, qu'on examinerait les autres et que de toute façon, il présenterait un bill modificateur. Si de nouvelles recommandations du Sénat lui paraissaient judicieuses ainsi qu'à ses collègues, elles seraient incorporées dans le bill modificateur. Voici ce qu'a dit en partie M. Benson:

• (1230)

J'ai expliqué cela la semaine dernière au comité. Voici les neuf titres que j'avais vus dans le rapport du Sénat: Dons, legs et dons aux organismes de charité; Régime de participation des employés aux bénéficiaires; Régime de participation différée aux bénéficiaires; La règle des minima qui se rapporte quelque peu aux revenus de placements; Les actionnaires non-résidents exonérés d'impôt; Les sociétés d'investissement d'appartenance étrangère; Les corporations privées d'assurance générale; La réalisation présumée lors de la cessation de la résidence au Canada. Tels étaient les sujets traités dans le rapport final.

Soit dit en passant, on ne reconnaît pas assez, je pense, la somme de travail accomplie par votre comité dans l'étude du bill. Encore dernièrement, je m'inquiétais de phrases comme celles-ci: Le Sénat n'étudiera le

bill que pendant quatre jours. C'est minimiser le rôle de votre comité, qui examine le bill depuis le mois de septembre.

Il y a lieu d'informer les Canadiens que le bill ne nous est pas parvenu tout frais, que nous en avons été saisis aussi longtemps que la Chambre des communes et que nous l'avons étudié bien plus à fond que ne l'a fait l'autre endroit. La Chambre des communes a débattu le sujet alors qu'elle était formée en comité plénier, avec toute l'ardeur et l'obstruction qui caractérisent un débat politique. Cela n'a pas été le cas à notre comité permanent des banques et du commerce. Il faut que le public le sache. Les représentants des médias sont présents—à eux de dire à l'ensemble du pays quels efforts ont été déployés par notre comité des banques et du commerce. Nous n'avons pas traité ce bill en un jour ou deux. Nous étudions le bill, qui a été présenté au pays le 30 juin, depuis la mi-septembre. Voilà les faits et le sénateur O'Leary parle d'un Sénat servile, de guillotine, de clôture et ainsi de suite, même s'il connaît tous ces faits.

Voici ce que le sénateur Cook a dit:

La seule thèse que je soutiens, monsieur le président, et je l'ai soutenue au Sénat et je le ferai encore, est celle-ci: Si nous voulons réellement modifier le bill, nous aurions une bien meilleure chance de le faire en l'adoptant maintenant dans sa forme définitive actuelle, et plus tard, lorsque nous recevrons le bill modificateur, nous pourrions encore une fois proposer des amendements, parce que le ministre n'a pas rejeté nos recommandations. Il n'a encore rejeté aucun de nos amendements; en fait, il a convenu de les étudier attentivement.

A mon avis, la ligne de conduite la plus sensée, la plus pratique et la plus raisonnable serait de laisser le bill devenir loi maintenant au lieu de le retourner à la Chambre des communes...

... et voici la partie que je veux faire entendre au sénateur O'Leary:

... au lieu de le retourner à la Chambre des communes et d'essayer encore dans la nouvelle année de convaincre le ministre d'accepter nos recommandations.

Je précise que je ne suis pas contre le principe de l'amendement, mais je m'élève contre le fait qu'on essaie de l'imposer maintenant. Mon seul recours sera peut-être de voter contre la motion du sénateur O'Leary et je le ferai. Je tenais à donner la raison de mon opposition.

Que le sénateur O'Leary ou le sénateur Grosart soient d'accord ou non, c'est assurément une attitude raisonnable à adopter. Le sénateur Cook n'était sous l'effet d'aucune obligation.

Le sénateur O'Leary nous aidera sûrement à expliquer la question aux Canadiens et je suis certain que lui et moi irons trouver les éditorialistes qui écrivent des choses tellement admirables sans jamais se donner la peine de lire le compte rendu des délibérations. Je compte sur l'aide du sénateur O'Leary à cet égard.